

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 février 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

**Absentes :** LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 4 – FONCTION PUBLIQUE

##### 4.2 – Personnels contractuels

#### **Autoriser M. Le Maire à recruter un contractuel pour le service technique sur un poste vacant - Délibération n° DEL2024-02-03**

M. Le Maire informe les conseillers qu'un poste est devenu vacant au sein de l'équipe du service technique et qu'il convient de l'autoriser à recruter un contractuel.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 8 novembre 2016, n° DEL\_2016\_11\_114, créant un emploi d'Adjoint Technique Territorial à Temps Complet affecté au service technique (agent polyvalent),

VU, La Déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Manche et reçue en Préfecture le 30 janvier 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article 1er :** d'autoriser M. Le Maire à recruter un agent polyvalent pour renforcer le service technique à compter du 13 mai 2024 dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée (article L. 332-8-3°) sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, à Temps Complet, Echelon n°1, échelle afférente au grade d'Adjoint Technique Territorial (Indice Brut 367, Indice Majoré 366 à ce jour) pour assurer les missions suivantes :

- entretien de la voirie communale,
- entretien des chemins communaux,
- entretien espaces verts communaux,
- entretien des bâtiments communaux,
- participation à la mise en place des activités estivales (zone de baignade, kakémonos, etc...).

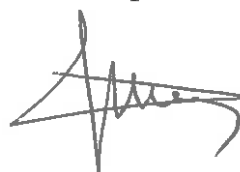
☞ **Article 2 :** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal commune.

Adoptée à la majorité des votants  
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 28 février 2024,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO

Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.